

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : mardi 13 septembre 2022,
Secrétaire de séance : Jean LABORDE

Etaient présents 50 titulaires, 1 suppléant, 7 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU, Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIBE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Nathalie PASTOR, Brigitte ROSSI, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Eric BERGEZ suppléant de Dany BARRAUD,

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Anne BARBET à Stéphane LARTIGUE, Jean CONTOU CARRÈRE à Philippe GARROTÉ, Patrick MAILLET à Marie-Lyse BISTUÉ, Dominique QUEHEILLE à Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER à Sami BOURI,

Absents : Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Michel CONTOU-CARRÈRE, Cédric PUCHEU, Michèle CAZADOUMECQ, Laurent KELLER, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Marc OXIBAR, Laurence DUPRIEZ, Jean-Luc MARLE, Alain QUINTANA, Aurore GUEBARA, Bruno JUNGALAS, Christophe GUERY

RAPPORT N° 220920-23-FIN-

BUDGET GÉNÉRAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

M. ESTOURNÈS indique que suite à un problème de saisie lors du montage du budget général 2022, il convient de procéder à la régularisation de 1 000 € du résultat 2021 affecté en fonctionnement.

Il convient également de prévoir en investissement les crédits permettant :

- de rembourser le trop versé de fonds de compensation de la TVA, par les services de l'État,
- d'intégrer les montants complémentaires nécessaires à la finalisation de la rénovation de la piscine,
- d'intégrer les montants relatifs à l'avance de trésorerie sollicitée par l'abattoir,
- de prendre en compte la participation au remplacement de l'émetteur de Radio Oloron.

Fonctionnement

Dépenses

611/0200 Contrats de prestations de service..... - 1 000.00€

Recettes

002 Résultat reporté..... - 1 000.00 €

Investissement

Dépenses

10222/0200 Fonds de compensation de la TVA 1 290.00 €
20422/0200 Subventions d'équipement aux personnes de droit privé 3 000.00 €
2135/0203/239 Aménagements de constructions - 37 822.00 €
2317/4131/142 Constructions..... 60 826.00 €
261/0200 Participations sociales 2 500.00 €
27638/0200 Autres créances immobilisées 50 000.00 €

Recettes

020 Dépenses imprévues..... - 6 790.00 €
27638/0200 Autres créances immobilisées 50 000.00 €
1321/4131/142 Subventions d'investissement Etat établissements nationaux. 28 640.00 €
1323/4131/142 Subventions d'investissement - Département 13 275.00 €
1321/0203/239 Subventions d'investissement Etat établissements nationaux. -18 911.00 €

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VOTE** la Décision Modificative n° 3 correspondante,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 20 septembre 2022
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Signé JL

Jean LABORDE

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY